

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DELIBERATION PORTANT SUR
LA SUPPRESSION DE POSTES AU SEIN DE LA CCINCA**

Séance de l'Assemblée Générale du 23 septembre 2019

PRÉSENTS**Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes – M. Bernard GONZALEZ**

Monsieur Jean-Marc BOUVET - Administrateur des finances publiques adjoint - Division de l'action économique - représentant M. Claude BRECHARD Directeur départemental des **Finances Publiques des Alpes-Maritimes,**

Monsieur Sébastien GRANDFILS, Cabinet GOODWILL

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, NICOLETTI Pascal - 1^{er} Vice-Président, SFECCI Daniel - Vice-Président, CHEVILLON Michel - Vice-Président, CHAIX Bernard - Vice-Président, **LACHKAR** Laurent - Vice-Président, BRUT Karine - Trésorier, GRECH Stéphane - Trésorier adjoint, LECHACZYNSKI Anne - Secrétaire, PAUL Fabien - Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs BATEL Claude, BOVIS Jessica, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, DESJARDINS Philippe, ESTIN Max, GASTAUD-DAVID Fabienne, GAUTIER Philippe, GINO Bertrand, GUITTARD Cynthia, IVALDI Dominique, KOTLER Jacques, MOULARD Patrick, MOURET Bernard, NIDDAM Ilan, PICOLET Lionel, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, VOISIN Thierry, **Membres Elus.**

32 Membres présents, le quorum est atteint l'Assemblée peut valablement délibérer.

Madame et Messieurs, ALFANDARI Bernard, BIANCHERI André, BONNIN Olivier, DEGIOVANNI Eddie, EBEL Jean-Marie, FERRALIS Gérard, GODIER Stéphanie, MANAGO Michel, MASSE Paul, MATHEZ Pierre, MATOUT Jean-Louis, MOLINES Gérard, ROUGET Sylvain, TOURNAIRE Luc, WATTEBLED Jean-Henry, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs, BOISSE Jean-Christophe, DAUFES Eric, DELAUNAY Bernard, HATTEMBERG Pasquale, LELAURAIN Dominique, MARTINON Martine, PILIERE Jean-Yves, RIERA Julien, ROSSI Jean-Pierre, SAINT LAURENS Patrick, SCARFONE Raymond, VERA-FINOCCHI Paule, **Conseillers Techniques.**



EXCUSÉS

Monsieur ESTEVE Dominique, **Président Honoraire**

Mesdames et Messieurs, BREMOND Lydie, CASTELLANI Maryse, CERAGIOLI Geneviève, CHALEIL Laurence, CIPPOLINI Denis, COSTAMAGNA Anne, DI NATALE Paul-Marie, FOURQUIN Frédéric, GAMON Christophe, GENETELLI Patrick, IPPOLITO Philippe, KLEYNHOFF Bernard, LABAT André, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MESSINA Cédric, PEGLION Jean-Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, SCARAMOZZINO Christine, **Membres Elus.**

Messieurs, ARIN Jan, AUBERTIN Eric, CASALS Jean, CLARET Christophe, LAVANDET Frédéric, LEPAGE Henri-Philippe, PASCAL Ernest, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs, ALLARD Frédéric, BEHAR Claire, COLLET Didier, FLAMAND Pascal, MATAS Jean-Michel, PEREZ Dario, PERRY Antoine, PUY Michel, ROULLE Sylvie, **Conseillers Techniques.**

Madame MALLEZ Marie-Laure, Monsieur GUTTADORO Jean-François, **Commissaires aux Comptes**



ABSENTS

Monsieur STELLARDO Gilbert, **Président Honoraire**
Monsieur PERUGINI Francis, **Président Honoraire**
Monsieur FOUGUES Jean-Pierre, **Trésorier Honoraire**
Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Mesdames et Messieurs, COURTADE Anny, GABAS Valérie, VALENTIN Bruno, PICHARD MAUREL Corinne, ROUX Robert, **Membres Elus.**

Messieurs, ASTOLFI Olivier, GUILLOT Michel, LELLOUCHE Jean-Pierre, NASSIF Anis, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs, ALEMANNI Pierre, BONA Alexandre, CAPELLI Jean-Michel, CASTEL Serge, COLOMBAN René, GAILLARD André, HOELLARD Michèle, LEULIER Frédéric, LLORCA Alain, LOMBARD Armand, MANSI Mattéo, MEINARDI Alain, NOLIER Patrick, PARSEKIAN NAVARRO Alexie, PARSEKIAN NAVARRO Alexie, PELOU Frédéric, ROSIER Roch-Charles, SOYER Jean-Marie, THILLAUD Dominique, TRIC Emmanuel, VOLPI Robert, **Conseillers Techniques.**

Monsieur MAURER Yves, **Commissaires aux Comptes.**



L'Assemblée Générale après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre SAVARINO et du Directeur Général – Jacques LESIEUR, les suppressions de postes faisant l'objet de cette délibération pourront entraîner des licenciements.

CONSIDERANT

❖ LES RAISONS ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET TECHNIQUES DE LA SUPPRESSION DES POSTES CI-APRES :

- La diminution du montant de la Taxe pour Frais de Chambre (TFC) : de 15,3 M€ en 2017 à 4 M€ en 2023.
- La loi PACTE précise les missions des CCI
- La Loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel impacte les activités de Formation Professionnelle et Apprentissage
- Les enjeux majeurs de l'activité portuaire, en particulier le renouvellement de la concession du Vieux Port de Cannes en 2021.

❖ LES CONSEQUENCES SUR NOS ACTIVITES :

- La Direction des Entreprises et Territoires de la CCI NCA est la direction la plus impactée par la baisse de la TFC qui représente à aujourd'hui, 75% de son budget en 2018. Cela lui impose de se transformer.

	2019	2020	2021	2022
TFC en M€	7,2	5,2	3,9	3

- ▶ **Conséquence 1 : Le développement d'activités existantes**
 - ▶ **Conséquence 2 : Le lancement de nouvelles activités**
 - ▶ **Conséquence 3 : L'arrêt / réorientation des activités**
 - ▶ **Conséquence 4 : La baisse des activités**
 - ▶ **Conséquence 5 : transfert des services support « back office » au sein des Directions fonctionnelles (exemple : Centre Contacts Clients, CRM, support technique plateforme, ingénierie projet). Cela induit une mutualisation des services support qui devront s'engager sur des résultats.**
 - ▶ **Conséquence 6 : Un plan de formation axé sur l'accompagnement à une nouvelle ère et le développement de compétences individuelles et collectives**
 - ▶ **Conséquence 7 : Des recrutements externes nécessaires sur des compétences non détenues en interne**
 - ▶ **Conséquence 8 : Revoir le positionnement au Business Pôle Sophia Antipolis, fermeture site d'Antibes, transfert d'activités vers le Campus à 2021**
 - ▶ **Conséquence 9 : Baisser et arbitrer les contributions versées aux organismes extérieurs**
- La Direction Formation Professionnelle et Apprentissage est également fortement impactée.



- **Conséquence 1 : Fermeture du service taxe d'apprentissage (collecte) :** retrait de l'agrément de la collecte de la taxe d'apprentissage par les CCI et autres organismes collecteurs, les entreprises verseront directement leur taxe à l'URSSAF
- **Conséquence 2 : Suppression de l'activité enregistrement des contrats d'apprentissage :** que l'enregistrement des contrats d'apprentissage est supprimé, au profit d'un dépôt du contrat auprès de l'opérateur de compétences (à compter du 1er janvier 2020)
- **Conséquence 3 : Suppression de l'activité ISN.** Il a été proposé à l'ensemble des salariés de l'ISN, en mai et juin 2019, un contrat de travail avec la société créée par le groupe NACE Schools pour reprendre l'activité ISN.

- **Les fonctions supports** vont devoir également adapter leur effectif.

Il convient donc de **prendre des mesures pour rationaliser et ajuster au mieux les effectifs** de ces fonctions support pour en diminuer leur coût.

- **Conséquence : la suppression de la Direction Générale Déléguée et de postes support, principalement tenus par des CDD.**

❖ **LA VOLONTE DE LIMITER AU MAXIMUM LE PLAN SOCIAL**

La CCI Nice Côte d'Azur :

- a favorisé les départs volontaires (17)
- met en œuvre un plan d'allègement des charges de fonctionnement (800 000€ d'ici 2023)
- déploie de nouvelles activités pour maximiser ses chances d'atteindre l'objectif de rentabilité d'ici quatre ans
- met en place une stratégie dynamique de rationalisation de son patrimoine immobilier
- remet à plat les contributions de la CCI NCA à des organismes tiers.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, la CCI Nice Côte d'Azur envisage la suppression des postes suivants :



LISTE DES POSTES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE SUPPRIMÉS

- Administrateur(rice) systèmes d'information ISN poste vacant
- Assistant(e) éducation ISN poste vacant
- Assistant(e) maternelle ISN poste vacant
- Assistant(e) accueil ISN poste vacant
- Assistant(e) scolarité ISN poste vacant
- Assistant(e) administration et gestion ISN poste vacant
- Chargé(e) de missions ISN poste vacant
- Directeur(rice) ISN poste vacant
- Employé(e) technique polyvalent(e) ISN poste vacant
- Responsable administration et gestion ISN poste vacant
- Responsable Marketing Communication ISN poste vacant
- Technicien(ne) des moyens généraux ISN poste vacant
- Technicien(ne) laboratoire ISN poste vacant
- 52 enseignant(e)s ISN postes vacants
- Assistant(e) technique apprentissage Taxe d'apprentissage poste vacant
- Chargé(e) de dossiers apprentissage Taxe d'apprentissage poste vacant
- Consultant(e) RH expert(e) poste vacant
- Agent d'entretien IFPS poste vacant
- Responsable des Moyens Généraux poste vacant
- Chef du département Aménagement du Territoire poste vacant
- Chargé(e) de projets « réseaux » poste vacant
- Chargé(e) de mission Tourisme poste vacant
- Responsable Achat d'espaces, régie publicitaire, photothèque poste vacant
- Chargé(e) de gestion financière poste vacant
- Comptable poste vacant
- Chargé(e) de missions analyse et modélisation de données géographiques poste vacant
- Chargé(e) de gestion bases de données poste vacant
- Assistant(e) spécialisé(e) – archiviste poste vacant
- Acheteur(euse) – Juridique poste vacant
- Responsable Point A
- Assistant(e) spécialisé(e) apprentissage Point A
- Chargé(e) de relations clientèle Point A
- Chargé(e) de relations Entreprises Taxe Apprentissage
- Chargé(e) de relations clients/cabinets comptables – Taxe Apprentissage
- Développeur(euse) Alternance DIAC
- Directeur(rice) adjoint(e) DAET
- Directeur(rice) opérateur et support
- Responsable du Pôle Relation Client et démarches entreprises
- Chef de département conseillers experts/coordination filières
- Responsable plateforme « professionnels en réseau »
- Chargé(e) animation et administration des données Ecobiz
- Conseiller(ère) entreprises Eau
- Infographiste/PAO
- Directeur(rice) Général(e) Délégué(e) aux opérations stratégiques et études économiques
- Chargé(e) de coordination projet Campus



DECIDE après en avoir délibéré:

D'autoriser la CCINCA à procéder à ces suppressions de postes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 57

Votants : 32 (quorum : 29, atteint),

Abstention : 0 Contre : 0

Pour : 32

Cette demande est approuvée à l'unanimité.

Nice, le 23 septembre 2019

Le Président,


Jean-Pierre SAVARINO

